



# CONCOURS de POÉSIE à PALAVAS

## Association Cadence Art Vocal

### 2017



Ville de Palavas-les-Flots  
Hérault

L'Association Art Vocal organise, en partenariat avec la Mairie de Palavas, son premier concours de poésie. Parallèlement à ses soirées mensuelles de poésie.

Le thème du concours est : « **PALAVAS les FLOTS** » (Attention, pas forcément une ode à Palavas ! mais par exemple votre ressenti, votre vécu, dans ce lieu)

### RÈGLEMENT

**Article 1 :** Ce concours est ouvert en deux sections :

- Adultes à partir de 16 ans
- Enfants (individuel ou en groupe)

**Article 2 :** Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, au recto, n'excédant pas une page. Ils seront dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A 4
- Police de caractère : Time New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12

**Article 3 :** Il ne sera accepté qu'une seule poésie par participant(e).

**Article 4 :** Toutes les formes d'expression de la poésie seront acceptées.

**Article 5 :** Critères d'évaluation :

- Originalité, inventivité,
- Qualité de la forme,
- Qualité du style,
- Implication personnelle,
- Les emprunts à d'autres auteurs ne sont pas autorisés.

**Article 6 :** Dépôt. Afin de préserver l'anonymat, les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun signe distinctif.

- Les textes devront comporter, en haut et à droite, un code composé de deux lettres et de deux chiffres par œuvre (par exemple : AB12).
- Dans une enveloppe cachetée sur laquelle ne figurera que votre code, une feuille séparée où figureront en haut et à gauche, le nom et l'adresse du candidat, son adresse e-mail et téléphone, la catégorie - adulte ou enfant -, et en haut et à droite le code.
- Le bulletin de participation rempli, accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de « Association Cadence Art Vocal », ou de 5 € pour les adhérents à Cadence *Art Vocal*.
- Une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, à vos nom et adresse, pour la réponse.

**Article 6 :** Les participant(e)s devront déposer ou envoyer avant le **30 avril 2017**, quatre exemplaires de leur œuvre, sous enveloppe adressée à :

**Concours de poésie Association Cadence Art Vocal**  
**Maison du Temps Libre - Les Lamparos - 34250 Palavas les Flots**

Les envois non conformes seront éliminés.

**Trois prix seront attribués par section. Ils seront distribués le 27 mai 2017 à 16h.**

La présence des lauréats à la remise des prix est vivement souhaitée. A défaut, ils voudront bien se faire représenter.